27 septembre 2005 **05.363**

Question Pierre Bonhôte

Conception ou contraception?

Lors de sa dernière séance de la précédente législature, la commission cantonale de l'énergie a adopté la conception directrice cantonale de l'énergie. Ce document fixe des objectifs modérément ambitieux à l'horizon 2010, en application du programme SuisseEnergie. Il peut certainement être mis en pratique sans dépense nouvelle mais en réorganisant l'effort de l'Etat dans ce domaine. Cela apparaît d'autant plus vrai que la hausse du prix des combustibles fossiles contribue fortement à la réalisation des objectifs fixés.

Nous avons donc été très étonné d'apprendre à la lecture des propos du chef du Département de la gestion du territoire – *L'Express*/*L'Impartial*, 17 septembre 2005 – que "le projet de conception directrice est remis à plus tard".

Il nous paraît plus urgent que jamais d'adopter une nouvelle conception directrice pour succéder à celle de 1993. Réviser la loi sur l'énergie de 2000, comme l'intention en est annoncée dans le même article, nous semble par contre moins pressant dans la mesure où tout le potentiel de ce texte est loin d'être exploité.

Le Conseil d'Etat peut-il développer sa pensée en la matière?

Cosignataires: O. Duvoisin et M. Debély.